

Protocole sanitaire – Centre de loisirs de Cagny

Table des matières

| | |
|---|---|
| Organisation générale | 2 |
| Distanciation et gestes barrières..... | 2 |
| Le port du masque..... | 3 |
| Le lavage des mains..... | 3 |
| L'entrée dans le centre de loisirs et accueil du soir | 4 |
| Organisation des activités et circulation dans le centre de loisirs | 4 |
| La circulation au sein du centre de loisirs..... | 4 |
| L'organisation des activités..... | 5 |
| Les activités physiques..... | 6 |
| La restauration | 6 |
| La ventilation des locaux | 6 |
| Les objets provenant de la maison..... | 6 |
| Le nettoyage du centre | 6 |
| Informations et communication..... | 7 |



Organisation générale

La situation sanitaire du pays, liée au Coronavirus Covid-19, implique la fermeture des établissements scolaires et des accueils collectifs pour mineurs depuis le lundi 16 mars 2020.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les accueils collectifs pour mineurs, progressivement, à partir du 12 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Le présent protocole vise à préciser les modalités de réouverture du centre de loisirs de Cagny dans le respect de la doctrine sanitaire.

Durant cette période, l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sera assuré prioritairement.

Le nombre total de mineurs accueillis devra être fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation sociale nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis dans les ACM.

Les enfants seront répartis au minimum en deux groupes (plus si l'effectif l'exige). Chaque groupe sera constitué au maximum de 12 enfants et se verra attribuée une salle d'animation où se déroulera l'ensemble des temps de la vie du centre. Ces groupes ne devront pas se rencontrer ou se mélanger au cours de la journée.

Les parents des enfants jouent un rôle essentiel dans cette reprise. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid -19 chez l'enfant ou dans la famille de celui-ci. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le centre de loisirs. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre au centre de loisirs. En cas d'impossibilité de prise de température au domicile, celle-ci pourra être faite par l'équipe d'animation sur demande de la famille avant que l'enfant n'entre dans le centre. Les personnels devront procéder de la même manière.

Distanciation et gestes barrières

La réouverture des centres de loisirs à partir du 13 mai 2020 implique des modifications de la vie du centre qui ne reprendra pas son fonctionnement habituel. Un certain nombre de mesures strictes doivent être appliquées :



Les gestes barrières rappelés dans ce protocole, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

La distanciation physique s'imposera et limitera fortement les interactions entre les enfants et entre les enfants et les adultes. La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du centre de loisirs, cours du centre, hall, salle d'animation, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Lors de la réouverture et durant les semaines suivantes, les enfants bénéficient d'une **information pratique et ludique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des enfants. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants des accueils et pour les personnes au contact des mineurs. Les masques seront fournis par l'employeur à raison de 2 par jour et par personne.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs des écoles maternelles et élémentaires, sauf lorsqu'un mineur présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque, dans l'attente de ses responsables légaux.

Il est proscrit pour les élèves de maternelle.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants, s'ils le souhaitent, et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Le lavage des mains

Il se fera :

A l'arrivée et au départ du centre de loisirs,

Lors de chaque changement de lieu d'activité ;

Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés ;

Avant et après les activités ;

Avant et après le repas ;

Avant et après le passage aux toilettes ;

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Avant de quitter le centre.

Le lavage de mains se fera avec du savon liquide et sera d'une **durée minimum de 30 secondes**.

Les points d'eau se situeront dans chaque salle d'animation, dans chaque sanitaire et dans le restaurant scolaire. Un distributeur de savon liquide sera à disposition à chaque point d'eau ainsi que des serviettes papier jetables dédiées au séchage des mains.



Pour garantir les bonnes pratiques du lavage de mains, la directrice du centre ou l'animateur référent du groupe, aura la mission d'accompagner systématiquement les enfants lors de celui-ci et de les guider dans leurs gestes. Il aura recours à des pratiques ludiques et adaptées à l'âge des enfants pour leur transmettre au mieux les bons gestes.

Du gel hydroalcoolique sera également à disposition dans chaque salle à l'usage contrôlé par les encadrants.

L'entrée dans le centre de loisirs et accueil du soir

Un accueil sera mis en place devant l'entrée habituelle, à l'extérieur du centre de loisirs. Les familles ne seront pas autorisées à entrer dans les bâtiments.

Les enfants seront conduits par le responsable de l'accueil dans leur salle d'animation auprès de leur groupe et de leur animateur de référence.

En fin de journée, de la même manière les familles devront se présenter à l'accueil externalisé du centre et attendre que leur enfant les rejoigne.

Si plusieurs familles se présentent en même temps à l'accueil, elles devront attendre chacune leur tour d'être accueillies en respectant les règles de distanciations physiques signalés par des marquages au sol.

Organisation des activités et circulation dans le centre de loisirs

La circulation au sein du centre de loisirs

- Le hall du centre de loisirs sera uniquement un lieu de passage entre la porte d'entrée et les salles d'animation. Aucun enfant ne sera autorisé à y stationner. En arrivant chaque enfant sera conduit dans la salle correspondant à son groupe par le responsable de l'accueil.
- Les enfants seront invités à déposer leurs manteaux et leurs affaires aux porte-manteaux si l'effectif permet d'espacer les affaires d'au moins 4 porte-manteaux. Sinon les enfants devront mettre leurs manteaux et leurs sacs sur la chaise de la place qui leur sera attribuée au sein de la salle d'animation.
- Pendant la journée, les enfants resteront dans leurs salles respectives sauf lors des temps de jeux extérieurs et pour se rendre aux toilettes. Les groupes ne devront jamais se croiser ni se mélanger. Chaque salle se verra attribués des toilettes respectifs qui seront désignés par des affichages adaptés à l'âge des enfants. Un adulte accompagnera toujours les enfants aux toilettes pour garantir les règles sanitaires du lavage de mains.
- Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact et favoriser la ventilation des salles.
- L'accès à la cuisine du centre de loisirs est réservé au personnel encadrant, l'accès est interdit aux enfants.
- Chaque salle sera aménagée de façon à privilégier un sens de circulation identique pour tous et permettant de garantir la distanciation physique.



- Chaque enfant se verra attribué une place nominative à une table qui sera la même toute la journée. Des espaces détente et jeux « libres » seront également mis en place dans la mesure du possible dans chaque salle.
- Lors des activités ou des temps libres en extérieurs les groupes veilleront à ne pas sortir en même temps ou à se répartir dans les différentes cours du centre.

L'organisation des activités

- Les activités sont organisées par petits groupes de 12 enfants maximum. Les enfants seront répartis en groupe d'âge (+ 6 de ans et – de 6 ans) pour leur permettre de vivre des activités adaptées à leur âge.
- Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Les activités prévues permettent de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Les activités, y compris celles de plein air, doivent être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit.
- Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne peuvent rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris.
- Les sorties à proximité du lieu d'accueil sont autorisées dans les bibliothèques, petits musées, parcs et jardins qui seraient ouverts, sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements. Le groupe en sortie ne peut rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris.
- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières.
- Chaque enfant se verra fournir un kit pédagogique à son arrivée au centre. Il y trouvera du matériel pour les activités prévus pendant la journée ainsi que des jouets et des jeux pour les temps libres (feutres, crayons de couleurs, crayons de papiers, stylos, gomme, ciseaux, colle, feuilles, coloriage, jouets selon une sélection de son choix à son arrivée....). Le matin une sélection de livres sera présentée aux enfants et chacun pourra en choisir deux ou trois à mettre dans son kit pédagogique pour la journée. Chaque kit sera désinfecté selon les normes d'usage à la fin de la journée.
- Les échanges de matériels sont limité au maximum, s'ils doivent avoir lieu il seront précédés et suivis par le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel de façon à limiter les risques de contamination.



- L'usage de ballons et des jeux d'extérieurs dans la cours n'est pas autorisés. L'équipe d'animation peut proposer des jeux collectifs permettant de respecter les gestes barrières pendant les temps libre en extérieurs.
- Des jeux de société pourront être proposés à conditions qu'ils permettent de respecter la distanciation physique et qu'ils limitent l'échange d'objets.

Les activités physiques

Des activités physiques peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

- Ces activités doivent être conformes aux règles édictées par le ministère des sports ;
- Elles sont organisées dans l'enceinte de l'école ou de l'accueil ou à proximité immédiate de ceux-ci.
- Si elles sont organisées à l'extérieur de l'accueil, elles ne peuvent pas rassembler plus de 10 personnes, encadrement compris.
- Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

La restauration

La restauration se déroulera dans le restaurant scolaire. La répartition des enfants à table garantira les règles de distanciation physique. La distribution du repas se fera à table par le personnel encadrant. La désinfection des locaux et du matériel se fera avant et après le repas par le personnel municipal.

Notre prestataire convivio cuisine évolutive, livrera des repas en barquette à remettre en température comme d'habitude.

La ventilation des locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer entre 10 et 15 minutes à chaque fois.

Les salles d'animation et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des enfants, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Les objets provenant de la maison

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire (vêtements de rechange, gourde d'eau...). Seuls les doudous seront autorisés à être apportés par les enfants. Ils devront rester dans un sac fermé et ne pourront être sortis que sur certains temps de la journée (temps de sieste, temps calme...).

Le nettoyage du centre

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque établissement, avec l'appui de la commune, de l'organiser selon les principes développés ci-après.



- le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour).
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide])). La direction sera en charge d'assurer le nettoyage et la désinfection des objets fréquemment touchés au cours de la journée.

Un protocole national sera appliqué quotidiennement pour assurer le nettoyage et la désinfection des locaux.

Informations et communication

Nous veillerons à vous tenir informer autant que possible de l'évolution de la situation et des règles en vigueur sur la structure. La communication à privilégier est par mail prioritairement.

A cet effet, une adresse mail pourra être demandée aux familles si celle-ci n'a pas déjà été fournie dans le dossier d'inscription de leurs enfants.

Des rendez-vous téléphoniques pourront également être mis en place. Les informations importantes seront également relayées sur la page facebook de la structure (https://www.facebook.com/Structure-Enfance-Jeunesse-Cagny-1250296271810667/?ref=br_r) et sur son site internet (<https://laliguenormandie.org/en-normandie/centre-danimation-de-cagny/>).

